

Image not found or type unknown



## Malfaçons : 9 ans de litige non résolu avec XXXXXXX

Par **Appas**, le **25/04/2022** à **14:55**

Bonjour,

Citer des noms d'entreprises peut être jugé comme de l'incrimination.

Sur ce site, on doit utiliser des termes génériques (constructeur, assureur...) mais en aucun cas l'identité réelle.

Merci de revoir.